



## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

### SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à quatorze heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Joël MONVOISIN, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 juin 2023.

Nombre de membres en exercice : 11

**PRESENTS membres élus** : M. MONVOISIN Joël, Mme JOUANE Françoise, M. FOUCHARD Jacques, M. PHELIPEAU Jacques, Mme MASSON Catherine, Mme LASCAUX Marie-Denise,

**PRESENTS membres nommés** : Mme PERCOT Patricia, Mme WILLIOT Danielle, Mme THOUVIGNON Patricia, Mme MAUPETIT Nadine, M. Charles DAVIAU

**Absents excusés** : M. DAVIAU, Mme PERCOT et Mme THOUVIGNON

**Pouvoirs** : M. DAVIAU à Mme JOUANE  
Mme PERCOT à Mme MAUPETIT  
Mme THOUVIGNON à Mme WILLIOT

**Invitée** : Mme Gaëlle MEGE, Directrice de l'EHPAD et Mme Florence BOUDAUD, Chargée de mission au CCAS

**Secrétaire** : Mme WILLIOT

#### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 mars 2023**

Monsieur le Président donne lecture du document et demande à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023.

#### **Délibération N°23/06/29-01**

## **2. EHPAD : Décision Modificative SOINS DM-N1 EPRD 2023**

Monsieur le Président expose :

- La dotation SOINS votée à l'EPRD 2023 le 23 mars 2023 est de 1 095 000 € ;
- La notification du 29 juin 2023 fixe les crédits attribués à **1 111 133,39 €**.

Il convient de prendre la décision modificative correspondante à la ventilation des recettes et dépenses prévues pour un montant complémentaire de 16 133,39 €

### **DM-N1 Délibération N°23/06/29-02**

#### ***Décision modificative DM N1 EPRD***

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **APPROUVE** la décision modificative DM-N1 telle que présentée ;

## **3. CCAS : Subvention au Secours Catholique**

Monsieur le Président propose de participer financièrement au fonctionnement des associations qui relèvent précisément de son périmètre d'actions et de compétences :

Les montants attribués en 2023 par le CCAS sont les suivants :

- Secours Catholique : 300 € Montant sollicité par l'association

Le Secours Catholique n'a pas reçu de subvention depuis 2021. Le montant attribué en 2021 était de 300 €.

Bilan synthétique de l'année 2022 :

- 2480 équivalents repas
- 25 familles
- 332 € d'aides financières (EDF, réparations voitures, ...)
- 5 bons d'essence
- 100 € d'aides à vivre
- Arbre de Noël : 11 enfants concernés

Les dépenses seront affectées sur le compte 6574 (Subv de fonctionnement aux associations).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Décide** d'attribuer la subvention sus-visée et de l'affecter au compte 6574 du budget principal du CCAS

### **Délibération N°23/06/29-03**

#### **4. CCAS : Conférence du 20 juin « Le conflit dans tous ses états »**

Monsieur le Président dresse un rapide bilan de la conférence « Le conflit dans tous ses états » qui s'est tenue le 20 juin au théâtre d'Angles.

L'animatrice Annie Galipaud Boutin a expliqué de façon simple et ludique en sollicitant la participation du public :

- Apprendre à distinguer le problème et le conflit
- Expliquer les mécanismes qui mènent au conflit
- Comment on peut réagir par rapport à l'émergence d'un conflit
- Les risques associés (souffrance, surenchères et escalade des comportements)
- Les analyses émotionnelles et relationnelles

Le public présent a été participatif et intéressé. Le Président et les organisateurs regrettent cependant le peu de participation des agents (Mairie et CCAS), alors que cet événement leur était proposé sur le temps de travail.

La communication a été soutenue par une très belle affiche réalisée par le SMAC partenaire de l'évènement.

#### **5. EHPAD/CCAS : Demandes de financements réalisées et à venir**

##### **Appel à projets : Engagés pour l'autonomie**

Demande de subvention faite auprès de SOLIDARM, Caisse nationale du gendarme et UNEO

- QiGONG : 1 intervention par semaine pour 2 groupes sur 50 semaines : 6 000 €
- Réflexologie plantaire pour les résidents (6 séances par mois) : 3 312 €
- Réflexologie plantaire pour les personnels (4 séances pour 20 personnes potentiellement intéressées) : 3 680 €
- Musicothérapie : 7 470 € pour un cycle de 11 mois

**Conférence des financeurs** : projet commun de musicothérapie CCAS/EHPAD 7 470 €

Petits groupes en collectif à visée thérapeutique avec un public EHPAD et domicile

Accord de financement reçu le 29.03.23 pour 7 470 €.

Prévoir la communication via bénévoles minibus et PV.

**Appel à projet CLACT 2023-2024** : à déposer avant le 18 août

Projet bien-être, massage pour les équipes de l'EHPAD

Autres projets à financer : Borne Mélo, Triporteur et jardin thérapeutique

Dossiers à monter en continu au rythme des appels à projets

#### **6. EHPAD : Choix prestataire Appel-malade et téléphonie**

Le système d'appel-malade de l'EHPAD n'est plus commercialisé et les pièces de maintenance sont épuisées. La téléphonie, généralement assurée par le même prestataire est obsolète et nécessite une mise à niveau.

4 prestataires ont été consultés en 2022-2023 avec le même cahier des charges : Fourniture, installation et maintenance d'un nouveau **système d'appel-malade radio** et **mise à niveau de la téléphonie** (autocom et nouveaux postes DECT/PTI)

1 - Le fournisseur de l'appel-malade encore utilisé (41 K€ HT sans la téléphonie)

2 - Notre prestataire de téléphonie actuel très présent sur les EHPAD vendéens (35K€ HT - offre complète)

3 - Un fournisseur téléphonie et appel-malade également très présent sur les EHPAD vendéens (45 K€ HT - offre complète)

4 - Un fournisseur/technicien multiservices contacté au départ pour de la fourniture de pièces détachées (11 K€ HT – offre minimaliste, peut-être suffisante mais loin d'être assez claire et sécurisante pour nous).

Seules 2 offres étaient complètes, celles des prestataires bien connus des EHPAD vendéens (2 et 3).

Les 2 offres sont très proches techniquement, nous avons choisi de signer avec notre prestataire de téléphonie actuel avec qui nous travaillons depuis 2019.

Notre prestataire a consenti un effort financier tant sur l'acquisition que sur le contrat de maintenance. Il a su écouter nos besoins et adapter parfaitement son offre technique à notre cahier des charges. Nous avons suivi ses préconisations de montée en gamme de notre autocom afin notamment de sécuriser la traçabilité des appels sur les 2 systèmes d'appel-malade qui vont cohabiter jusqu'à la réalisation des travaux de réhabilitation. Il assure également la fourniture « fibre pro » dès que le raccordement sera effectif.

Le déploiement technique est prévu le 25 juillet sur 2 ou 3 jours.

## **7. EHPAD : Climatisation des espaces communs via le PAI 2022**

**1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet 2023**, les espaces communs des Milles Etoiles, le salon TV et le couloir de l'étage seront équipés de climatiseurs, ce qui va apporter un plus grand confort aux résidents et aux équipes.

3 devis de climatisation pour un montant total de 24 113 € TTC (20 093 € HT).

Notre enveloppe de financement via le **PAI 2022 est de 19 256 €** (subvention amortissable).

Le reste à charge est minime considérant le FCTVA qui est proche de 3 000 € pour cette opération d'investissement.

*PAI : Plan d'aide à l'investissement du quotidien, enveloppe ARS*

## **8. EHPAD : Point projet « des Océans de Mots »**

Le projet est bien avancé, Mme Millasseau a réalisé son dernier RDV avec les résidents pressentis pour participer. Elle a essuyé 2 refus, nous l'avons orientée vers d'autres personnes.

Elle transmet l'avancement de ses écrits pour une lecture au fur et à mesure.

## **9. CCAS /EHPAD : Difficultés de recrutement et pénurie de logements**

*1 logement Pavillons Soleil peut-il être réservé à l'accueil temporaire des nouveaux agents recrutés à l'EHPAD ou à la Mairie ?*

### **Point RH de l'EHPAD :**

L'EHPAD perd 3 jeunes agents de soins en août, ils partent en école d'AS ou en fac de médecine ;

3 agents ont demandé une mutation, une disponibilité et une rupture de contrat pour raisons personnelles.

Nous avons réalisé une campagne de recrutement moderne, avec des supports vidéo personnalisés, une large communication sur les jobboards.

Un travail sur la marque employeur va peut-être suivre (rencontre et devis semaine prochaine).

Les agents partis ou qui vont partir ne sont pas remplacés par manque de candidats.  
Les agents investis s'épuisent et certains finissent par quitter leur métier.

Les agences d'intérim n'ont pas de candidats ni le WE, ni pendant les vacances qui représentent nos plus forts besoins.

Je rappelle que nous ne pouvons pas accueillir non plus tous les postulants en recherche d'emploi, et particulièrement éloignés de l'emploi. Le candidat doit être sérieux, discipliné et engagé sur des horaires variables, assimiler une grande quantité d'informations en peu de temps, comprendre et appliquer des protocoles. Enfin, il doit disposer d'aptitudes pour un travail en équipe avec un rythme soutenu et avoir envie de travailler au service des personnes âgées dépendantes.

La situation cet été est telle que nous envisageons avec l'accord du conseil d'administration du CCAS de faire appel aux familles pour emmener leur parent quelques jours en vacances ou/et venir nous aider pour les déplacements et les repas du matin, du midi et du soir.

Les familles sont concernées au 2<sup>nd</sup> plan (en 1<sup>er</sup> les résidents), mais elles portent un message important pour le Département et l'ARS.

Le Département et l'ARS sont informés de cette situation depuis plusieurs mois, dernière information donnée hier, la situation s'aggrave.

La question est aujourd'hui de faire un fin calcul entre les dépenses éventuelles d'intérim à solliciter cet été et des chambres à laisser vides (perte d'exploitation de 2000 €/mois/logement).

Il manque 35 jours de travail soignants en Juillet : 1,5 ETP

Il manque 72 jours de travail soignants en Août : 3,5 ETP

Et ceci sans compter les arrêts de travail qui arriveront dans l'été.

Après l'exposé de la situation le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- On laisse les chambres vides.
- On mobilise les bénévoles pour les transferts.
- On propose les chambres vides aux jeunes saisonniers.
- On sollicite les familles pour leur aide.

Monsieur Le Président propose une concertation avec les autres présidents de CCAS de la Communauté de Communes pour décider d'une éventuelle action collective auprès des médias.

## **10. CCAS : Point Aides sociales**

Sur les 3 derniers mois :

- Aucun dossier d'aide sociale familiale
- 27 dossiers d'ADPA
- 19 dossiers nouveaux

## **11. CCAS : Questions diverses**

Demandes pour les Pavillons Soleil, les logements sociaux ou d'urgence,

Au prochain départ : on réserve un logement Pavillon soleil pour un hébergement temporaire pour un recrutement à l'EHPAD.

Programme de logements sociaux en cours : Vendée Habitat se désengage pour des raisons économiques.

Colis de Noël : 650 personnes de + 75 ans

Clôture de la séance à 16H45

**Prochaine réunion du Conseil d'Administration du CCAS**

**28 septembre 2023 à 14H30 Salle du Conseil Municipal**